

Brossard obtient l'attestation de niveau 2 du programme *ICI ON RECYCLE !* de RECYC-QUÉBEC

Brossard, le 10 juillet 2017 – La Ville de Brossard est heureuse d'annoncer qu'elle s'est récemment vu attribuer l'attestation de niveau 2 du programme de reconnaissance *ICI ON RECYCLE !* créé et géré par RECYC-QUÉBEC pour l'hôtel de ville et la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage. Le programme compte trois niveaux : le niveau 2 reconnaît que des mesures concrètes de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) ainsi que des mesures de sensibilisation ont été implantées avec succès. Cette reconnaissance officielle, valable pour deux ans, confirme que la Ville de Brossard déploie des efforts concrets en matière de saine gestion de ses matières résiduelles.

Établissement reconnu au niveau 2



ENGAGEMENT  MISE EN ŒUVRE  PERFORMANCE

« Cette attestation indique que nous progressons dans la bonne direction, a fait valoir le maire Paul Leduc. Nos efforts s'inscrivent dans notre objectif de faire de Brossard une référence en matière de gestion des matières résiduelles, notamment en favorisant la réduction à la source et en améliorant la valorisation des déchets sur notre territoire. »

Rappelons que Brossard a été la première ville de la grande région métropolitaine à adopter un règlement interdisant l'utilisation des sacs en plastique à usage unique dans les commerces sur son territoire en 2016. La Ville entreprend également, cet automne, un projet d'implantation de la collecte de résidus alimentaires dans le secteur S de Brossard. Dans le cadre de ce projet, les citoyens participants seront les premiers à bénéficier d'une tarification incitative des résidus ultimes (ordures ménagères) qui pourrait leur permettre de réaliser des économies en triant efficacement leurs matières résiduelles.

La Ville de Brossard entend poursuivre son engagement en faveur des 3RV en intensifiant ses efforts en vue d'atteindre le niveau 3 du programme *ICI ON RECYCLE !* Cette attestation est remise aux organisations dont le taux de mise en valeur des matières résiduelles est de 70 % et plus.

-30-

Source:
Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311